

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

### **Arrêté du 15 juillet 2020 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-I ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 portant nomination, notamment, de M. Marc DAVY dans le corps du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Sur la proposition de la cheffe du contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Marc DAVY, contrôleur général de 2<sup>e</sup> classe, est affecté au service du contrôle budgétaire et comptable ministériel auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en qualité de chargé de mission, à compter du 20 juillet 2020.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 15 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*La cheffe du contrôle général  
économique et financier,*  
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE